



Entreprises & santé

Lettre
d'information
N° 4
Automne 2008

Votre service de santé au travail

sommaire

Page 1

Editorial / Le saviez-vous ?

Page 2

DOSSIER : Comment réaliser votre document unique ?

Page 3

PORTRAIT :

- À Montrouge, un accueil permanent et un service sur mesure pour les entreprises et leurs salariés
- Formensa

Page 4

- Vu de l'entreprise
- Vie de l'association :
- Comment devenir un bon patient en dix leçons
- Le centre de Clamart déménagement
- Carte d'identité d'Entreprises et santé



calendrier
des
manifestations

• Conférence d'Entreprises & santé :

Lundi 29 septembre 2008
à 17h30

**“Le travailleur handicapé dans
l'entreprise : comment faire
d'une obligation légale
un atout”** (p. 4)

par M. Alain Gaudoux, président
de PRACHTIS,
ancien président de l'AGEFIPH

éditorial

Entre pénurie et opportunité

Aujourd'hui 6 500 médecins du travail exercent en France leur profession, sans parvenir à répondre à l'ensemble des obligations réglementaires des entreprises. Au cours des cinq prochaines années, un tiers partira en retraite, quand seulement 200 nouveaux médecins seront formés.

Notre service n'échappe pas à cette réalité, et entend anticiper au mieux ces échéances. D'ores et déjà, nos équipes sont mobilisées pour répondre aux besoins spécifiques (visites de reprise, visites d'embauche). L'avenir (ou la disparition ?) de la "visite périodique" étant un point clé de la réforme attendue.

Au-delà de cette gestion des priorités, notre service déploie également de nouvelles prestations : formation, études de poste et ergonomie, aide à la rédaction du Document Unique, assistantes sociales...

Si l'exercice de la médecine du travail évolue énormément, les missions de prévention santé au travail demeurent. Le contexte doit être pour nous une formidable opportunité d'initiatives et de développement pour être plus que jamais le partenaire prévention de nos adhérents.

Hervé Rabec, directeur d'Entreprises et santé

Le saviez-vous ?

Voyages internationaux : sachez vous préparer

La mondialisation des échanges c'est aussi la multiplication des voyages transcontinentaux et des autres. Il importe de voyager en connaissant bien les mesures de prévention sanitaire indispensables.

Faire :

- S'informer avant le départ auprès du médecin du travail ou de son médecin traitant, selon le pays où l'on se rend.
- Pratiquer les vaccinations obligatoires : celles motivées par des raisons de santé publique, auxquelles on pense généralement. Mais il importe de vérifier la validité de ses autres vaccins et de les faire compléter en fonction du risque du pays de destination. Le médecin conseillera des mesures appropriées d'hygiène générale et alimentaire.

Penser à :

- la prévention du paludisme ;
- aux risques de voyage en avion, au décalage horaire ;
- souscrire une assurance rapatriement ;
- prévoir une trousse de secours avec ses médicaments personnels en quantité suffisante.

Consulter :

- la plaquette d'information de Formensa, pour une formation pratique et complète ;
- quelques sites utiles : www.astrium.com
www.diplomatie.gouv.fr
<http://www.cmip.pasteur.fr>



DOSSIER : Comment réaliser votre "Document unique" ?

par le Docteur Marie-Hélène Bernard

Ce deuxième volet du dossier consacré au « document unique » se propose d'apporter une assistance pratique à l'entrepreneur pour réaliser son document unique.

Accidents et maladies professionnelles causent la perte de 35 millions de journées de travail chaque année, soit une moyenne annuelle de deux jours par personne. C'est dire combien lourdes sont les conséquences pour les entreprises et leur personnel, qu'elles soient humaines, financières ou juridiques.

Évaluer les risques, mettre en place un plan de prévention, relèvent de la volonté et de la responsabilité du dirigeant. Ce "Dossier" est écrit dans la situation de l'entrepreneur qui réalise son "document unique" en espérant l'y aider.

En premier lieu, consulter le médecin du travail

Rechercher le conseil et l'assistance du médecin du travail est la première démarche et la plus simple à effectuer. Proche de l'entrepreneur, bon connaisseur de l'entreprise, le médecin du travail aide le dirigeant à faire un choix : soit de faire lui-même son document unique, soit de s'adjoindre les compétences d'une société de conseil extérieur ou d'un ingénieur sécurité pour procéder à l'évaluation des risques. Le médecin du travail pourra alors mettre l'entrepreneur en contact avec l'ingénieur sécurité d'Entreprises & santé. Mais quelle que soit la décision du dirigeant, il convient d'associer le CHSCT à sa démarche.

Faire un diagnostic des dangers et des risques

L'autodiagnostic des risques professionnels dans l'entreprise consiste à dresser un état des lieux : évaluer les risques, leur degré de gravité, de fréquence, pour déterminer ensuite les priorités qui vont guider le plan d'action destiné à prévenir, diminuer ou supprimer les risques d'accidents du travail.

Entreprises & santé propose un modèle d'autodiagnostic à l'usage des entrepreneurs qui est mis à leur disposition sur son site internet :

[www.entreprisesante.org/adhérents/base documentaire](http://www.entreprisesante.org/adhérents/base_documentaire)

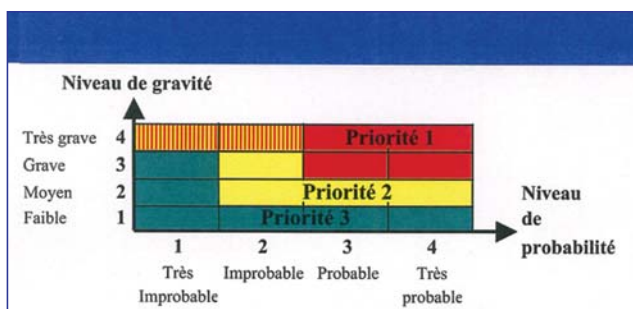
Rechercher et identifier les risques

On commence par le recensement des unités de travail, c'est-à-dire des groupes de salariés qui effectuent le même travail dans l'entreprise (cela vaut pour les entreprises qui ont plusieurs sites d'exploitation, car document unique ne veut pas dire un seul document).

Ensuite on repère les risques pour chaque unité de travail. Pour ce faire, l'entrepreneur peut utilement s'appuyer sur les dix-sept fiches de risques établies par l'Inrs. Pratiques, aisément accessibles, si elles



La grille d'évaluation ci-dessous est un bon outil de travail simple et pratique qui représente le niveau de gravité : gradué de faible à très grave, et le niveau de probabilité : de très improbable à très probable, mettant en évidence les priorités à traiter.



Grille d'évaluation (source : CRAM des Pays de Loire et Services de Santé au Travail du Maine-et-Loire)

ne sont pas exhaustives de tous les risques dans toutes les activités existantes, elles offrent une aide efficace pour dresser l'inventaire des risques. Site à consulter : www.inrs.fr

Certains risques sont inhérents à toutes les entreprises : les risques de chute de plain-pied, d'incendies ou d'explosion, ou encore les risques liés à l'électricité. D'autres sont propres à une activité : risques liés aux agents chimiques, biologiques (bactéries, virus, moisissures), risques de rayonnement émis par certains appareils ou par des matériaux, par exemple.

En identifiant les différents risques, on évaluera également leur fréquence, car de leur degré de gravité et de leur fréquence dépendront les mesures de prévention.

L'employeur est responsable des mesures et actions de prévention

De même que l'évaluation des risques est de sa responsabilité, l'employeur décide des mesures à prendre et des actions de prévention à mener dans les domaines de l'hygiène, de la santé et de la sécurité. Il en est responsable.

Pour bâtir le plan de prévention, les mesures et actions sont organisées autour de quatre axes de travail :

- information et formation sur les risques identifiés dans l'entreprise ;
- organisation dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité ;
- intégration de la sécurité en amont ;
- organisation du travail.



PORTRAIT : À Montrouge, un accueil permanent et un service sur mesure pour les entreprises et leurs salariés

La porte s'ouvre sur un patio lumineux, la salle d'attente du centre. À l'image de la vie de notre centre de Montrouge organisée autour de l'entreprise et de ses salariés, tous les bureaux du centre sont répartis autour du patio. Chaque médecin exerce dans un cabinet fonctionnel et clair, en binôme avec une secrétaire médicale qui pratique les examens complémentaires : analyses, audiogrammes, visiotests.

Dans un vaste *open space* vitré, un pool de trois secrétaires médicales accueille entrepreneurs, salariés et visiteurs, veille sur la salle d'attente, suit les dossiers et gère les relations administratives avec les entreprises, répond en continu à leurs demandes, sans attente, dans un strict respect de confidentialité.

L'ÉQUIPE DE MONTROUGE :



▲
Dr Christiane Forest-Ley,
Dr Michel Guilbert,
et Muriel Soudry,
secrétaire coordonnatrice



◀
Dr Marie-Odile Rivard,
Dr Rafik Mezaour,
Lynda Aliane
et Marina Bekhaled,
secrétaires
médicales



Notre logo dessiné
par l'association de
concepteurs graphiques
V.I.M & D

Formensa

Au printemps dernier, je vous annonçais la création d'une filiale d'Entreprises & santé : **Entreprise Santé Formation**, destinée à la formation, pour assister les entreprises à la veille de la vaste réforme du service de santé au travail dont nous aurons bientôt connaissance.

Formensa, c'est son nom, a obtenu son numéro d'enregistrement auprès de la DRTEFP en juin dernier. Elle se présente à l'aide d'une identité visuelle distincte : un caractère typographique propre, la Din, et un logotype évoquant la nature, la vitalité et la (bonne) santé.

Formensa est prête, des modules de formation sont en place, que vous pourrez découvrir dans la plaquette d'information jointe. Comme sa maison mère, elle a vocation à répondre à la demande spécifique des entreprises en leur offrant des services sur mesure. Elle veut être un axe privilégié de la prévention en santé au travail.

Hervé.rabec@entreprisesante.org

À Montrouge, « accueil » est le maître-mot de la secrétaire coordinatrice, Muriel Soudry. Dans ce centre dont l'aménagement a été pensé et choisi par et avec ceux qui l'animent, rayonne un esprit d'équipe pour assurer le meilleur service aux entreprises et une coordination permanente avec le siège d'Entreprises et santé. Les entreprises se montrent sensibles à ce mode de fonctionnement : « leurs lettres nous félicitent de la qualité du service et de notre constante disponibilité. Quel encouragement ! » dit Muriel Soudry.



VU DE L'ENTREPRISE :

Le travailleur handicapé dans l'entreprise : comment faire d'une obligation légale un atout

Le 29 septembre, M. Denys Brunel, président d'Entreprises et santé, recevait M. Alain Gaudoux président de PRACTHIS*, ancien président de l'AGEFIPH*, dans le cadre du cycle des conférences d'Entreprises & santé.

Le handicap est à l'ordre du jour pour les entreprises, toutes ne sont pas encore bien informées. M. Gaudoux a exposé à nos adhérents comment, pour le chef d'entreprise de plus de vingt salariés, employer une ou plusieurs personnes handicapées n'est pas seulement remplir une obligation légale, ce n'est pas seulement faire un acte de solidarité vis-à-vis de quelqu'un qui souffre, c'est aussi poser un acte favorable pour son entreprise et pour son personnel.

Embaucher une personne handicapée n'est ni plus complexe ni plus incertain qu'embaucher un collaborateur valide. Cela demande simplement de bien connaître l'essentiel des dispositions de la loi de février 2005 et les principaux organismes spécialistes prêts à aider les entreprises. L'emploi d'un travailleur handicapé n'est pas un handicap pour l'entreprise. La preuve ? Le buffet offert après la conférence était préparé par l'ESAT "Les Fourneaux de Marthe et Matthieu".

*PRACTHIS : Pôle régional d'appui aux coordinations : travail, handicap et insertion socioprofessionnelle.

*AGEFIPH : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Siège social :

**1-3, avenue Pasteur
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél. : 01 46 45 93 98
contact@entreprisesante.org
www.entreprisesante.org**

Entreprises et santé accomplit sa mission de service de prévention avec des équipes pluridisciplinaires compétentes. Onze centres, bien implantés dans les Hauts-de-Seine, assurent aux entreprises adhérentes un service à taille humaine et proche d'elles.

Président : Denys BRUNEL
Directeur : Hervé RABEC

SES ONZE CENTRES DES HAUTS-DE-SEINE RÉPONDENT AUX ENTREPRISES

- **À Boulogne 92100**, dans 2 centres :
96 avenue du Général Leclerc
Tél. : 01 46 03 63 54
et 98, route de la Reine
Tél. : 01 46 05 72 82
- **À Issy-les-Moulineaux 92130**, 3 centres :
1 avenue Pasteur - **Tél. : 01 46 45 93 33**
3 avenue Pasteur - **Tél. : 01 46 45 93 08**
14 rue Ernest Renan - **Tél. : 01 46 38 58 56**
- **À Montrouge 92120**,
91-93 avenue Aristide Briand
Tél. : 01 46 57 96 11
- **À Clamart 92140**,
58 avenue Jean Jaurès
Tél. : 01 45 29 20 10
- **Au Plessis-Robinson 92350**
Zipec, 8 C avenue Descartes
Tél. : 01 46 30 49 26
- **À Antony 92160**, 2 centres :
9 bis rue Auguste Mounié
Tél. : 01 46 74 93 93
et 1 avenue Léon Harmel
Tél. : 01 46 66 60 73
- **À Châtillon 92320**,
44-48 rue Louveau
Tél. : 01 46 45 14 53

Directeur de la publication : Denys BRUNEL
Rédacteur en chef : Olivier LOZET
Conseil et Communication : A&B Consultants
Maquette/exécution : Rolland TINDILIERE
Impression tirage : Burelor

VIE DE L'ASSOCIATION

Le 3 novembre prochain : déménagement du centre de Clamart vers celui de Châtillon

Notre centre de Clamart déménage vers les locaux modernes, plus spacieux et accueillants du centre de Châtillon. À partir du 3 novembre, il accueillera les salariés de ses entreprises adhérentes :

**44-48, rue Louveau, 92320 CHÂTILLON
Tél. : 01 46 45 14 53**



Comment devenir un bon patient en 10 leçons

Le docteur Michel Guilbert, médecin généraliste et médecin du travail d'Entreprises & santé, l'explique avec un rare sens de l'humour, de la drôlerie et une efficacité que vous apprécierez en lisant son dernier titre, paru en librairie début juillet.

À bon médecin, bon patient. Savoir choisir son médecin, le questionner, l'écouter, connaître les droits et devoirs de l'un et l'autre, le docteur a publié un guide des relations médecin-patient, premier pas vers la prévention et le maintien en bonne santé.

Editions R. Laffont, 12 €